



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

2008/10/17

Pour renseignements : Mary Tucker
Responsable des Communications
Travail sécuritaire NB
Téléphone : 506 632-2828 ou 1 800 222-9775

Travail sécuritaire NB reconnaît l'apport d'entreprises à sa conférence annuelle en matière de santé et de sécurité

Saint John, NB : Travail sécuritaire NB a récemment rendu hommage à deux entreprises, soit Cott Beverages Canada et Johnson Enterprises Inc., pour leurs efforts exemplaires en matière de santé et de sécurité. Les entreprises ont été reconnues au déjeuner de remise des prix d'amélioration de la sécurité le mardi 7 octobre, à Moncton, dans le cadre de la conférence annuelle en matière de santé et de sécurité de Travail sécuritaire NB.

Cott Beverages Canada, située à Scoudouc, embouteille des boissons gazeuses pour des marques de distributeur comme Tim Horton, Choix du Président, Big 8 Beverages Limited, Chubby, la marque Life et RC Cola. « Cott Beverages a surclassé son industrie dans l'ensemble de façon constante. L'entreprise a enregistré trois réclamations avec interruption de travail ou moins au cours des cinq dernières années, et en 2006 et 2007, elle n'en a enregistré aucune », a expliqué le vice-président aux Services de travail sécuritaire de Travail sécuritaire NB, David Greason. « Il s'agit d'une réalisation importante compte tenu de la nature de ses activités. Le remplissage, l'étiquetage, l'emballage, la palettisation et le chargement d'une moyenne de 600 bouteilles à la minute entraîne des dangers quotidiens, notamment des températures élevées, des machines de production à haute vitesse, des chariots élévateurs et des produits chimiques. »

Johnson Enterprises Inc., dont le siège social est à Val d'Amour, près de Campbellton, est une entreprise de fabrication sur mesure, d'usinage et de remise à neuf. En tant que fabricant d'acier, Johnson Enterprises doit faire face à de nombreux dangers, y compris un produit brut extrêmement lourd; des outils tranchants mouillés et chauds; des tours; des torches; et des meules. En 2005, l'entreprise a été choisie pour faire l'objet d'une intervention primaire en raison de son nombre d'accidents et de ses coûts élevés. Ce n'était que deux ans plus tard, en 2007, que Johnson Enterprises n'a présenté que deux réclamations avec interruption de travail. À ce jour en 2008, l'entreprise n'en a présentée qu'une seule. Elle a apporté cette amélioration considérable en mettant en œuvre un plan de santé et de sécurité structuré tout en introduisant la fabrication sans gaspillage et le système 5 S.

« Ces entreprises démontrent l'efficacité des programmes de sécurité », a précisé M. Greason. « Nous applaudissons leur engagement envers la création, la promotion et le maintien d'une robuste culture de santé et de sécurité à leur lieu de travail », a-t-il ajouté. « En assurant que la sécurité est au premier plan, elles ont non

seulement réussi à créer un environnement de travail sain et positif, mais également à réduire les coûts liés aux blessures et améliorer leur résultat net. »

« Étant donné que la population vieillit, nous devons pouvoir compter sur une main-d'œuvre active et en bonne santé qui est capable de travailler plus longtemps. Aujourd'hui plus que jamais, les entreprises doivent déployer des efforts afin de garder leurs employés heureux et en bonne santé. Pour ce faire, il faut assurer leur sécurité. Ces entreprises nous ont fait comprendre comment faire » a-t-il déclaré.



Travail sécuritaire reconnaît Cott Beverages Canada. En avant, dans l'ordre habituel : Danny Peters, Cott Beverages Canada; Derrick Deware, coprésident du comité mixte d'hygiène et de sécurité, Cott Beverages Canada; Roger Gaudet, Cott Beverages Canada; Jocelyne Boudreau, Cott Beverages Canada; Donald Gallant, Cott Beverages Canada; et Roberta Dugas, présidente du conseil d'administration, Travail sécuritaire NB. À l'arrière, Jean Landry, directeur de la Région du Sud-est, Travail sécuritaire NB; Kenny Brown, Cott Beverages Canada; Ted Cormier, Cott Beverages Canada; Henri Bourque, Cott Beverages Canada; Pierre Niles, gérant d'usine, Cott Beverages Canada; et Paul Bourque, directeur adjoint de la Région du Sud-est, Travail sécuritaire NB.



Travail sécuritaire reconnaît Johnson Enterprises. En avant, dans l'ordre habituel : Pauline Roy, directrice de la Région du Nord-est, Travail sécuritaire NB; Nathalie Johnson, Johnson Enterprises; et Roberta Dugas, présidente du conseil d'administration, Travail sécuritaire NB. À l'arrière : David Levesque et Joey Johnson, vice-président et directeur général, tous deux de Johnson Enterprises.

Au sujet de Travail sécuritaire NB

Travail sécuritaire NB administre une assurance sans égard à la responsabilité contre les accidents du travail et l'incapacité au travail pour les employeurs et leurs employés, financée uniquement à partir du revenu tiré des cotisations des employeurs. Il est engagé à prévenir les blessures subies au travail et les maladies professionnelles par le biais de l'éducation et de l'application de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.